

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice 13  
présents 13  
Pouvoirs 0

L'an deux mille vingt six  
le dix-neuf mai  
le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Maison des Associations.  
Date de convocation du Conseil d'Administration :  
Le trente avril deux mille vingt six

**PRESENTS** : Bruno DE RENEVILLE, Corinne VIALATTE, Caridad PELLISSIER, Sylvie COTTET, Jean-Michel DESMARS, Nathalie STEPHANY, Lydie TAMARELLE, Marc EYMOND, Erwan RENIMEL, Emmanuel JACOBEE, Jean Marc GAUTER, Christine PROVOST, Philippe DESENFANT

**ABSENTS** :

**Objet** : Attribution d'une AOT - Restauration de Plein air - Parc du Fogo

Dans le cadre de la gestion des équipements relevant de l'EPIC et suite aux délibérations du III-2025-3 en date du 21 octobre 2025 et du IV-2025-3 en date du 22 décembre 2025, un **appel à candidatures a été lancé** le 16 janvier 2026, pour l'attribution d'une **Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)** du domaine public, relative à l'exploitation d'une restauration de plein air sur le site du Fogo, pour une période de 5 ans.

À l'issue de la procédure, prolongée jusqu'au 16 avril, faute de candidat, **un seul dossier de candidature**, a été déposé dans les délais impartis. La candidature est présentée aux membres du Conseil d'Administration

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ **PREND ACTE** la conformité de la candidature

↳ **AUTORISE** la direction à conclure une **AOT d'une durée de 5 ans** avec la SASU PRODEL EXPERIENCE, 38 CHEMIN MONTOR 62780 CUCQ, représentée par Julien DELERUE, pour l'exploitation d'un espace de restauration plein air sur le Parc du Fogo dans les conditions du cahier des charges.

↳ **DONNE MANDAT** au Directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 19 mai 2026

Publiée, affichée le 2 juin 2026  
certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture  
en date du 2 juin 2026

Le Président,

  
B. DERENVILLE